
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

N° _____ /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

Ouagadougou, le 02 JUIN 2021

21-00569

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, d'un concours direct de recrutement de trois-cent-soixante (360) élèves Assistants de la Garde de Sécurité Pénitentiaire dont trois cent dix (310) Hommes et cinquante (50) Femmes à former à l'Ecole Nationale de la Garde de Sécurité Pénitentiaire (ENGSP), pour le compte du Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique (MJDHPC), dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré, session 2021.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de vingt-cinq (25) ans au plus au 31 décembre 2021, titulaires du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions ci- après :

- avoir une acuité visuelle de 10/10 sans correction ;
- être apte à un service de jour comme de nuit ;
- mesurer au moins 1,66m pour les candidats de sexe féminin et 1,70m pour les candidats de sexe masculin ;
- être reconnu de bonne moralité après enquête approfondie.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme e-concours d'inscription en ligne sur le site www.econcours.gov.bf du 14 juin 2021 à 00h 00mn au 23 juin 2021 à 24h 00mn.

Les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers au plus tard dix (10) jours ouvrables après la publication du résultat d'admissibilité à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les inscrits du Centre ;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les inscrits de chaque région.

Les candidats seront déclarés admissibles et leur admission ne sera effective qu'après le dépôt de leurs dossiers complets validés.

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans le chef-lieu de région choisi pendant l'inscription. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ne sont pas acceptées.

Le concours comporte trois (03) phases :

1° - La phase écrite de présélection se déroule dans les centres dont relèvent les sites où les candidats ont déposé leur dossier.

La phase écrite de présélection comporte un test de niveau et un teste psychotechnique.

Les mille (1 000) premiers chez les Hommes et les quatre-cents (400) premières chez les Femmes sont retenus pour la phase sportive.

2°/ -La phase sportive d'admissibilité se déroule dans les centres dont relèvent les sites où les candidats ont déposé leur dossier.

Les épreuves sportives portent sur :

*100m et 1000m pour les Hommes ;

*80m et 800m pour les Femmes.

Une moyenne inférieure à 12/20 au niveau des épreuves sportives est éliminatoire.

L'épreuve écrite compte pour 70% et les épreuves sportives pour 30%

L'épreuve sportive est obligatoire et les dispenses ne sont pas acceptées.

3°/-Visite médicale

Les cinq cent cinquante (550) premiers chez les hommes et les deux cents (200) premières chez les femmes sont retenus pour la visite médicale d'incorporation.

L'admission définitive au concours n'est prononcée qu'après la visite médicale d'incorporation, le contrôle approfondi suivie d'une enquête de moralité.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de personnel de la Garde de Sécurité Pénitentiaire.

La durée de la formation est de **dix-huit (18) mois**.

Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat admis sur la liste d'attente.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30mn le jour de l'administration des épreuves.

La date et les lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général



Souleymane LENGANE
★ Chevalier de l'Ordre de l'Étalon